

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11057/Add.420
21 avril 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Le chef d'état-major de l'ONUST a communiqué les renseignements ci-après concernant la situation dans le secteur Israël-Syrie le 20 avril 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) Patrouille 34 [point 2534-2937 (coordonnées approximatives)] et patrouille 35 [point 2532-2852 (coordonnées approximatives)] et patrouille 44 [point 2519-2911 (coordonnées approximatives)] : Entre 6 h 40* et 7 h 54 tir de mortier, entre 6 h 40 et 7 h 30, entre 8 h 23 et 8 h 52 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 7 h 47 et 9 h 14, entre 9 h 48 et 10 h 5 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 9 h 18 et 9 h 31, entre 12 h 1 et 12 h 15 et entre 14 h 26 et 14 h 50 tir d'artillerie, entre 10 h 4 et 10 h 31 tir de char et entre 13 h 50 et 14 h 20 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 16 h 38 et 16 h 47 tir d'artillerie par les forces israéliennes. A 16 h 8 tir de mortier par les forces syriennes et à 16 h 40 tir de mortier par les forces israéliennes (échange de feux signalé par la patrouille 35). Les forces israéliennes ont cessé le feu à 16 h 51 et les forces syriennes à 16 h 52.

b) Patrouille 31 [point 2449-2982 (coordonnées approximatives)] et patrouille 42 [point 2431-2961 (coordonnées approximatives)] : Entre 7 h 53 et 8 h 15, entre 9 h 32 et 10 h 15, entre 11 h 39 et 11 h 45, entre 13 h 5 et 13 h 15 et entre 14 h 11 et 15 h 28 tir d'artillerie et entre 14 h 10 et 15 h 38 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 14 h 15 et 14 h 20 tir d'artillerie et entre 16 h 7 et 16 20 tir de roquettes par les forces syriennes. Entre 16 h 42 et 18 h 36 tir d'artillerie, entre 19 h 5 et 19 h 30 tir de mortier par les forces israéliennes.

c) Patrouille 32 [point 2345-3054 (coordonnées approximatives)] et patrouille 38 [point 2395-3040 (coordonnées approximatives)] et patrouille 41 [point 2353-3005 (coordonnées approximatives)] : Entre 7 h 55 et 8 h 15 et entre 8 h 45 et 11 h 10 tir d'artillerie, entre 8 h 54 et 8 h 55, entre 10 h 9 et 10 h 25 et entre 12 h 13 et 13 h 11 tir de mortier par les forces israéliennes.

* Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

A 8 h 53 tir d'artillerie, qui a cessé immédiatement, par les forces syriennes. Entre 10 h 30 et 11 h 56 et entre 14 h 14 et 14 h 20 tir d'artillerie et entre 12 h 25 et 13 h 23 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 15 h 33 et 16 h 35 tir de roquettes et entre 16 h 19 et 16 h 49 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 16 h 30 et 16 h 45 et entre 19 h 11 et 19 h 57 tir d'artillerie et entre 16 h 45 et 18 h 15 tir de mortier par les forces israéliennes.

d) PO Two [point 2306-2736 (coordonnées approximatives)], PO Five [point 2290-2787 (coordonnées approximatives)] et patrouille 37 [point 2320-2790 (coordonnées approximatives)] : Entre 8 h 2 et 11 h 32, entre 13 h 20 et 14 heures, entre 14 h 3 et 15 h 6 et entre 16 h 22 et 16 h 28 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 8 h 34 et 11 h 10 et entre 16 h 44 et 16 h 48 tir d'artillerie par les forces syriennes.

e) PO Romeo [point 2294-2459 (coordonnées approximatives)] : Entre 16 h 3 et 16 h 15, entre 18 h 3 et 18 h 5, entre 18 h 41 et 18 h 44 et entre 19 h 19 et 19 h 23 tir d'artillerie et entre 19 h 24 et 19 h 26 tir d'arme automatique par les forces israéliennes. Entre 16 h 30 et 16 h 38 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 20 heures et 20 h 3 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

f) Patrouille 33 [point 2444-2481 (coordonnées approximatives)] et patrouille 43 [point 2398-2816 (coordonnées approximatives)] : Entre 16 h 15 et 16 h 22 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 18 h 8 et 18 h 17 tir d'artillerie par les forces syriennes.

g) PO Uniform [point 2366-2621 (coordonnées approximatives)], PO Three [point 2308-2678 (coordonnées approximatives)] et PO Four [point 2327-2596 (coordonnées approximatives)] : Entre 10 h 19 et 11 h 35, entre 13 h 7 et 14 h 16 et entre 14 h 46 et 15 h 7 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 11 h 9 et 12 h 4, entre 13 h 35 et 14 h 5, entre 15 h 32 et 15 h 37 et entre 16 h 5 et 16 h 55 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 15 h 37 et 15 h 46 tir d'arme automatique par les forces israéliennes.

2. Rapports sur les activités aériennes :

a) Patrouille 38 : Entre 8 h 30 et 8 h 31 un avion à réaction des forces israéliennes, volant du sud-ouest au nord-est, virant au nord puis au nord-ouest, a été observé d'abord à l'ouest de la position de la patrouille et en dernier lieu au nord-nord-ouest de la position de la patrouille. Entre 10 h 24 et 10 h 26 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud-ouest au nord-est, virant au nord puis au nord-ouest, ont été observés d'abord à l'ouest de la position de la patrouille et en dernier lieu au nord-nord-ouest de la position de la patrouille.

b) Patrouille 32 : Entre 11 h 26 et 11 h 28 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud-ouest au nord-est, virant au nord puis à l'ouest, ont été observés d'abord au-dessus de la position de la patrouille et en dernier lieu au nord-nord-ouest de la position de la patrouille.

3. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues de la Syrie, selon lesquelles le 19 avril :

- i) Vers 6 h 45 des avions à réaction des forces israéliennes auraient bombardé les positions syriennes dans la région de Kalaat Jenndal [point 2390-3140 (coordonnées approximatives)].
- ii) Vers 7 heures des avions à réaction des forces israéliennes auraient bombardé les positions syriennes dans la région de Kalaat Jenndal.
- iii) Vers 7 h 25 des avions à réaction des forces israéliennes auraient bombardé les positions syriennes dans la région de Bkaassem [point 2380-3180 (coordonnées approximatives)].
- iv) Vers 7 h 25 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie contre les positions syriennes dans la zone de l'ancien PO Victor.
- v) Vers 8 h 20 des avions à réaction des forces israéliennes auraient bombardé les positions syriennes dans la zone du PO Uniform.
- vi) Vers 8 h 20 des avions à réaction des forces israéliennes auraient bombardé les positions syriennes dans la zone de l'ancien PO November.
- vii) Vers 8 h 20 des avions à réaction des forces israéliennes auraient bombardé les positions syriennes dans la zone de l'ancien PO Sierra.
- viii) Vers 8 h 30 des avions à réaction des forces israéliennes auraient bombardé les positions syriennes dans la zone de l'ancien PO Victor.
- ix) Vers 8 h 40 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de l'échelon de la patrouille 33.
- x) Vers 8 h 50 des avions à réaction des forces israéliennes auraient bombardé les positions syriennes dans la zone de l'ancien PO Victor.
- xi) Vers 9 h 20 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de l'échelon de la patrouille 37.
- xii) Vers 9 h 50 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de l'échelon de la patrouille 33.

Les plaintes v), vi), vii), ix) et x) ont été confirmées par les observateurs de l'ONU [voir S/11057/Add.418, par. 2 j), a), a), f) et j)]. La plainte xi) a été confirmée par les observateurs de l'ONU bien qu'il n'y ait pas concordance en ce qui concerne le type d'arme employé [voir S/11057/Add.418, par. 1 e)]. Les autres plaintes n'ont pas été confirmées.